

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **VINGT CINQ JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX**, à 19h00, à la salle municipale de Gallichan, enregistrée et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis, les conseillères et les conseillers suivants :

1- **Étaient présents :**

Mme Nancy Shink
Mme Francine Lehouiller
Mme Valérie Bruneau

Mme Sonia Rivard
M. Karine Gauthier

Était absent :

M. Daniel Bélanger

Formant quorum sous la présidence de monsieur Serge Marquis, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén./Sec.-très. et madame Mona Cyr secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présentes.

2- **LECTURE + ACCEPTATION DE L'AVIS CONVOCATION**

1. Présences
2. Lecture, adoption de l'ordre du jour et de l'avis de convocation
3. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022
4. Période de questions
5. Levée de la séance.

R22-01-013

L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de madame Valérie Bruneau, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères).

3- **ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2022**

ATTENDU QU' il y a des dispositions contenues aux articles 954 et suivants du code municipal;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Gallichan prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Recettes

Taxes	608 786 \$
Paiement tenant lieu de taxes	31 629
Autres recettes de sources locales	101 610
Transferts	376 000
Total	1 118 025 \$
Affectations	0
Total des recettes et affectations	1 118 025 \$

Le 25 janvier 2022

Dépenses

Administration générale	200 362 \$
Sécurité publique	91 193
Transport	269 529
Hygiène du milieu	170 582
Urbanisme – mise en valeur	22 468
Loisirs et culture	229 914
Frais de financement	23 177
Immobilisations	110 800
Total des dépenses	1 118 025 \$

R22-01-014 Il est proposé par madame Nancy Shink appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le budget de l'année financière 2022 soit adopté tel que présenté.

Adopté.

Rémunération des élus

R22-01-015 Il est proposé par madame Karine Gauthier, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte de verser les salaires suivants pour l'année 2022 au même taux que 2021.

Maire : Salaire de base : 560.60\$ (338.82\$ 2/3 et 221.78\$ 1/3).

Conseillers : Salaire de base 185.60\$ (112.93\$ 2/3 et 72.67\$ 1/3).

QU' un montant de 30.\$ soit déboursé à chaque présence aux séances ordinaires, extraordinaires et de travail au maire, aux conseillers, à la Dir. Gén./Sec.-très et à la secrétaire-trésorière adjointe.

Adopté.

Rémunération des employés

R22-01-016 Il est proposé par madame Francine Lehouiller appuyé par madame Karine Gauthier et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte de verser les salaires suivants pour l'année 2022.

Employé municipal : Un budget de 52 000\$ excluant les avantages sociaux;

Concierge : Un budget de 2 976.48\$ excluant les avantages sociaux;

Dir. Gén./Sec.-très. : Un budget annuel de 59 008.50\$ excluant les avantages sociaux;

Adj. Dir. Gén./Sec.-très. : Un budget de 27 040\$ excluant les avantages sociaux;

Le 25 janvier 2022

Inspecteur municipal : Un budget de 5 830\$ excluant les avantages sociaux.

Adoption du budget des pompiers

R22-01-017 Il est proposé par Nancy Shink appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2022 des pompiers pour le montant de 58 916\$.
(Budget courant : 38 741\$, intérêts long terme : 2 767\$ et capital : 14 600\$).

Adopté.

Adoption – Budget de la bibliothèque

R22-01-018 Il est proposé par madame Karine Gauthier appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil accepte les prévisions budgétaires 2022 de la bibliothèque municipale tel que présenté, la municipalité versera une subvention de 3 000.\$

Adopté.

Adoption – Budget Commission des Loisirs

R22-01-019 Il est proposé par madame Karine Gauthier appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2022 de la Commission des Loisirs tel que présenté, la municipalité versera une subvention de 3 500\$, ce qui représente un montant de 1 750\$ pour le fonctionnement et 1 750\$ pour la traversée fantastique. Un montant de 1 750\$ est également prévu au budget pour le dépouillement de l'arbre de Noël.

Adopté.

Adoption – comité d'embellissement

R22-01-020 Il est proposé par madame Valérie Bruneau appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2022 du comité d'embellissement tel que présenté, la municipalité versera une subvention de 6 500\$.

Adopté.

Adoption – Comité social

R22-01-021 Il est proposé par madame Nancy Shink, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2022 du comité social tel que présenté, la municipalité versera une subvention de 1 000\$.

Adopté.

Le 25 janvier 2022

R22-01-022 **Date d'envoi des comptes de taxes**
Il est proposé par madame Sonia Rivard appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, les comptes de taxes 2022 soient expédiés le 28 février 2022.

Adopté.

4- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

6- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

R22-01-023 La séance est levée à 19h05 sur une proposition de madame Francine Lehouiller appuyé par madame Karine Gauthier et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Maire

Dir. Gén./Sec.-très.